

Commune de MAILLEBOIS

ANNÉE 2017

N° 153

SEPTEMBRE

Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet : www.maillebois.fr

Séance du 22 Septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux septembre à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Christian Maisons, Maire.

Présents : M. Maisons Christian, Mme Chiron Isabelle, Mme Hardy Françoise, M. de Boisanger Arnaud, M. Alleaume Jean-Paul, Mme Girard Danielle, Mme Bouillon Nathalie, M. Palat Laurent, M. Vandeveldé Ivo et M. Merlet Philippe.

Absents excusés : M. Caré François

Secrétaire : M. Merlet Philippe

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mme Delphine Pierrot, le conseil municipal en prend acte.

Demande de subvention « théâtre Peau d'âne »

M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie pour une demande de subvention de la troupe du théâtre « Peau d'Ane ». Cette troupe devrait se produire le dernier week-end d'août 2018 au château de Maillebois. Ils demandent une subvention pour l'organisation. M. le maire propose une subvention de 300€. M. Palat : cela peut être élevé par rapport aux subventions allouées aux associations locales. A l'unanimité le conseil alloue une subvention globale de 250 €.

Convention avec l'Agglo pour continuer le dossier d'expropriation de la « Belle Époque ».

M. le Maire demande l'autorisation de signer une annexe financière à la convention afin de poursuivre le dossier d'expropriation de la « Belle Époque »

M. Merlet fait un rapide point sur les deux procédures en cours et le projet d'utilité publique. L'annexe financière est estimée à 5000 € (sur plusieurs exercices) et 161 heures environ d'assistance.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'annexe financière proposée par les services de l'agglo.

Mise en non-valeur de factures d'eau.

Il y a lieu de mettre en non valeurs des produits irrécouvrables concernant le service eau et assainissement pour un montant de 2114,50 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération sur le fonds de solidarité logement (FSL).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de participer au fonds de solidarité logement pour la somme de 69 € (23 logements x 3 €).

S I T : Retrait de la commune du syndicat.

M. le Maire : le transport est maintenant de la compétence de l'agglo. Il y a donc lieu de demander le retrait de la commune de Maillebois. Le conseil accepte à l'unanimité.

Création d'un poste ATSEM suite avancement de grade.

M. le Maire explique qu'il y a lieu de créer un poste d'agent spécialisé principal 1^{ère} classe des écoles maternelles suite à l'avancement d'un des agents communaux. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création de ce poste au 1^{er} novembre 2017.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : décision du conseil municipal.

M. le Maire prend la parole pour annoncer qu'il y a lieu d'approuver le PLU. Il énumère la procédure entreprise depuis trois ans.

A
U
F
I
L
L
D
E
L
A
B
L
A
I
S
E

Environ une vingtaine de réunions ont eu lieu avec différents partenaires. Le PLU est indispensable à la commune. Plusieurs tentatives ont échoué depuis une dizaine d'années et cela a eu un coût pour la commune.

Le 5 septembre 2014 il y a eu le début d'élaboration, le 9 juillet 2015 le PADD a été validé et le 9 septembre 2016 le bilan du projet a été arrêté et notifié aux personnes publiques associées.

Du 9 mai au 9 juin 2017 s'est déroulée l'enquête publique et le 19 juillet 2017, le PLU a obtenu un avis favorable du commissaire enquêteur.

M. le maire fait lecture des différents points d'orientation et avis des personnes publiques associées. Il donne aussi lecture des différentes modifications et ajouts dans les différents documents ainsi que les précisions suivantes :

La procédure lancée par délibération du Conseil Municipal du 5 septembre 2014 avait pour objet l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD), débattu en conseil municipal du 9 juillet 2015, s'articule autour des axes suivants :

- Axe 1 : Protéger et valoriser les espaces naturels, agricoles et paysagers ;
- Axe 2 : Maitriser l'urbanisation de la commune en respectant les spécificités de chaque village et hameau ;
- Axe 3 : Assurer une croissance démographique en favorisant le développement de l'habitat à proximité des équipements, des services et des axes majeurs de transport ;
- Axe 4 : Protéger et valoriser le patrimoine architectural, historique et agricole ;
- Axe 5 : Maintenir l'activité économique et assurer le fonctionnement des équipements et des services de proximité ;
- Axe 6 : assurer un fonctionnement équilibré des transports et des déplacements

Le bilan de la concertation a été dressé en conseil municipal du 09 septembre 2016,

Le projet de Plan Local d'Urbanisme a été arrêté le 09 septembre 2016,

Ce projet a ensuite été notifié aux personnes publiques associées (PPA) qui ont eu trois mois pour formuler leur avis. L'ensemble de ces avis a été joint au dossier d'enquête publique.

L'enquête publique s'est déroulée du 09 mai 2017 au 09 juin 2017 inclus. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable le 19 juillet 2017.

Monsieur le Maire présente le projet de plan local d'urbanisme, les avis émis par les personnes publiques associées ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur.

Correction de diverses coquilles, précisions, mise en cohérence d'appellations, amélioration de la lisibilité cartographique, source des photos, etc.

Considérant que les modifications du PLU arrêté ne remettent pas en cause l'économie générale du projet,

Considérant que le projet présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 153-21 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE de modifier le projet de PLU qui a été soumis à l'enquête publique pour tenir compte des différents avis,

DÉCIDE d'approuver le dossier de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.

M. Merlet : Dans le dossier des OAP il y a des erreurs.

Erreurs de paginations et de description entre l'OAP de Blévy et l'OAP de Dampierre (de la page 21 à 28).

Sur l'OAP de Blévy, il est mentionné 13 logements minimum à l'hectare au lieu de 12 logements à l'hectare minimum (page 26)
M. De Boisanger : Il faut ajouter l'OAP de Dampierre sur Blévy, dans le document du règlement en page 15, zone UA (début de page).

Dans le Diagnostic, les erreurs perdurent, sont toujours notées :

Les familles seigneuriales du 19ème siècle qui ont fondé Maillebois, le Thymerais-Drouais.

Dans tous les dossiers on parle d'un domaine essentiel : la sécurité routière mais les réponses ne sont pas satisfaisantes ; en 2006, on parlait de voie de décélération, rien n'est fait sur la RD 939.

La mention de 12 logements à l'hectare n'est pas satisfaisante : il faudrait mentionner 12 maximum, ce qui ferait environ 15 logements maximum sur la zone du HAHA, et, dans ce cas, il indique à M. le maire qu'il voterait le PLU.

M. Le Maire : la loi ne permet pas de mentionner « 12 maximum ».

M. De Boisanger : On ne parle pas d'interdiction d'implantation d'éoliennes.

M. le Maire : ce n'est pas de la compétence de la commune.

M. De Boisanger : la notion limite de zone inondable semble cavalière.

M. Merlet : Si nous avons à être inquiets et désolés, ce serait pour les propriétaires terriens et les anciens qui ne peuvent pas vendre leurs terrains dans les hameaux

M. Palat : le PLU est basé sur le fait que nous devons faire venir des enfants dans nos écoles.

On ne parle pas de projet de regroupement ou de gestion des écoles dans le PLU.

M. Alleaume : Il est difficile pour l'instant de penser au regroupement des écoles alors que l'année dernière nous sommes passés près d'une fermeture de classe.

M. de Boisanger : les zones de covoiturage sont situées à proximité des maisons, ce qui ne semble pas très adapté.

M. le Maire : Les emplacements peuvent évoluer et l'on pourrait éventuellement envisager une zone sur le terrain de l'ancien silo après dépollution et récupération par la commune.

M. le Maire propose que l'on passe au vote du PLU avec son approbation sous réserve des différentes modifications signalées, lesquelles seront transmises à l'agglo pour mise à jour des différents dossiers à modifier.

Vote pour le PLU : 8 voix

Vote contre le PLU : 2 voix

M. le Maire : Le PLU est approuvé par le conseil, il remercie pour le vote et le travail réalisé.

Le Procès verbal de délibération sera affiché en mairie durant 1 mois.

Il y aura une diffusion dans un journal local.

Le dossier de délibération sera mis à disposition du public en mairie aux heures et jours d'ouvertures

La présente délibération peut faire effet de recours dans un délai de deux mois après publication.

Tour de table

M. de Boisanger : Est-ce que les décisions sur la suppression des réserves parlementaires vont affecter le budget en cours ?

M. Le Maire : Les sommes validées sont acquises, néanmoins les budgets dans l'avenir seront impactés par toutes les diminutions d'attribution budgétaires ; la taxe d'habitation doit être gelée sur 3 ans. Il y aura des compensations de l'état mais aussi de nouveaux impôts ou taxes.

Dans l'avenir il faudra choisir entre augmenter les impôts ou diminuer certaines prestations.

M. Alleaume : On a posé des compteurs d'eau divisionnaires pour rechercher les fuites sur les trois communes.

Une campagne de détection de nuit a permis de détecter certaines fuites.

3,5 m³ / heure sur Blévy

1,2 m³ / heure sur Maillebois

0,3 m³ / heure sur Dampierre.

Sur Blévy la remise en état de la fuite rue du calvaire a réduit la fuite à 0,9 m³ / heure.

Sur Maillebois il y a deux fuites identifiées la société Suez a été mandatée. Celles-ci seront traitées lors de la remise en état de la voirie.

De plus, durant les travaux sur la RD 339, 12 vannes seront installées ou changées.

Merci aux habitants qui ont permis la réussite de ces détections de fuites.

M. le Maire remercie M. Alleaume pour son investissement.

M. le maire aborde les travaux de remise en état de la RD 339.

Ces travaux vont se dérouler en deux phases : une, la première quinzaine d'octobre, l'autre durant les vacances scolaires. Il n'y aura pas de travaux de nuit. Mais la circulation sera totalement coupée sur deux périodes, lors du décaissement de 80 cm au niveau de l'entreprise Favril et l'autre au niveau du rond-point de Blévy/Dampierre.

Il y aura des déviations qui seront mises en place et les poids-lourds seront déviés depuis Chartres, Verneuil sur Avre et Brezolles.

Pour les dessertes locales :

Venant de Brezolles la déviation, passera par Chenevières, Blévy, St Vincent. Dans Blévy seront installés des feux tricolores pour passer sur le pont.

Venant de Châteauneuf, la déviation passera par Feuilleuse, les Châtelets, Dampierre sur Blévy, Chenevières.

Une information sera donnée à l'ensemble de la population.

Mme Bouillon : Il y a un affaissement de la voirie devant l'arrêt de bus à Blévy. Une branche du grand tilleul au niveau de l'arrêt de Bus de Blévy menace de tomber.

M. le Maire : les employés communaux vont aller voir.

M. Merlet : Le trafic routier est de plus en plus rapide dans Blévy. Lors du prochain budget il sera nécessaire de budgéter des infrastructures pour limiter la vitesse.

M. le maire : Deux plateaux sont prévus entrée côté Châteauneuf et sur la route de Laons.

Les travaux de la MAM (réfection de la salle de bain), sont terminés. Reste à réaliser la peinture.

Journées du patrimoine : L'horloge de l'église a été remise en service pour ces journées par deux anciens du village. M. Merlet les remercie. Actuellement l'horloge avance mais ils devraient remédier à ce léger souci.

Merci aussi aux bénévoles qui ont permis d'accueillir les visiteurs lors de ces journées. L'église de Blévy a eu 103 visiteurs passionnés.

L'exposition de peinture de l'association « Arc en Ciel de Châteauneuf » a été appréciée.

La commission patrimoine devrait se réunir dans quelques jours pour faire un point sur la réinstallation d'un retable dans l'église de Blévy aux vues des remarques de l'architecte des monuments de France.

M. le Maire : Une visite du parc photovoltaïque est prévue le 4 octobre pour les membres des conseils municipaux à 14h00. Une autre est prévue le même jour à 15h00 pour les associations. Les personnes intéressées doivent se faire connaître en mairie.



WWW.EURELIEN.FR

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
DES INVESTISSEMENTS

Direction des routes

Subdivision du Drouais Thymerais
Tél : 02 37 51 07 49 / Fax : 02 37 51 66 71

NOTE D'INFORMATION

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'amélioration de son patrimoine routier, le Département d'Eure et Loir va réaliser du 9 octobre au 4 novembre (sous réserve des conditions climatiques) des travaux de renouvellement des couches d'enrobés rue Hubert Latham - RD n° 939.

Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera interdite sur les différentes sections, du fait de la profondeur importante des terrassements.

Pour la 1^{ère} section du 9 au 20 octobre

- en venant de Châteauneuf, la circulation sera interdite de l'entrée de l'agglomération jusqu'au croisement avec la rue du Vivier.

Pour la 2^{ème} section du 23 octobre au 4 novembre

- en venant de Brezollès, la circulation sera interdite de l'entrée d'agglomération jusqu'au carrefour avec la rue de Dampierre

En comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de Subdivision

Virginie SALIN